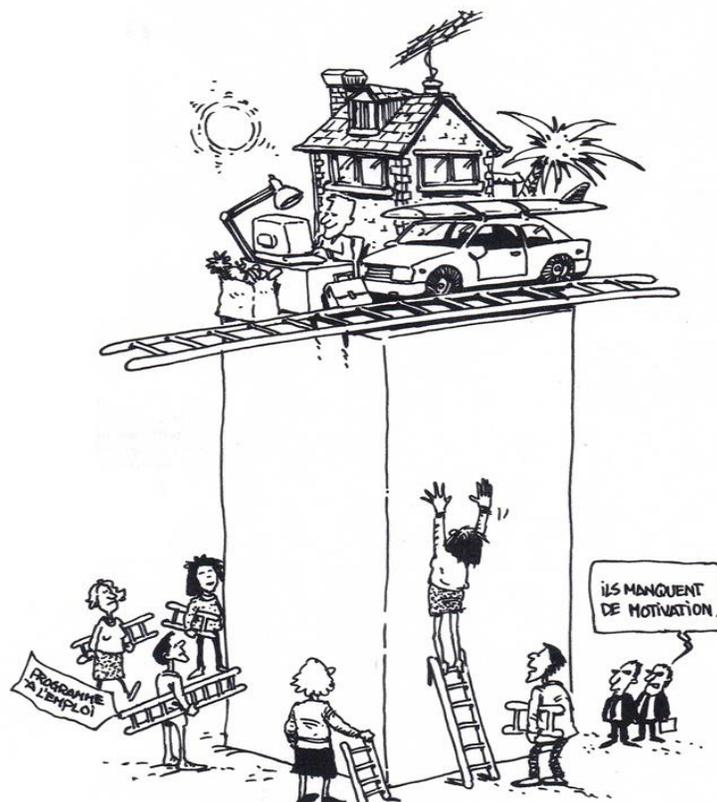




Mémoire

Consultation publique solidarité et inclusion sociale :
vers un troisième plan d'action gouvernemental



Avant-Propos

Le présent texte est le résultat d'un travail de collaboration d'un collectif d'organismes et de citoyenNEs réuniEs autour du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) pour demander au gouvernement d'instaurer une lutte aux inégalités sociales, par l'adoption de mesures universelles permettant à toute personne en situation de pauvreté de se sortir de la pauvreté et de leur situation d'assisté. Nous portons des valeurs semblables dont l'autonomie et la dignité des personnes, l'affirmation des rapports égalitaires entre touTEs et la promotion d'une répartition équitable des richesses au sein de notre société.

L'autonomie passe par un revenu qui tient compte des besoins réels des personnes, un travail librement choisi - qu'il soit rémunéré ou pas - et l'accès à une formation qualifiante dans un domaine choisi librement. Nous souhaitons un monde d'égalité. Nous rejetons les rapports basés sur les préjugés et sur la discrimination. Nous reconnaissons la personne comme sujet de son développement et nous refusons les rapports de domination des élites sur les populations. La pauvreté est le résultat d'une répartition inéquitable des richesses. Partager nos richesses collectives, afin de reconnaître les contributions et implications des personnes en situation de pauvreté.

Afin que chaque personne puisse exercer librement sa responsabilité citoyenne, comme société, nous devons assurer des ressources adaptées selon les réalités sociales. Pour nous, lutter contre les inégalités sociales implique d'agir sur les facteurs qui alimentent la vulnérabilité sociale.¹

Micro ouvert avec Réjean Thomas: La vulnérabilité sociale²

"Sujet très tendance, très à la mode dans tous les secteurs sociaux y compris les médias. Tout le monde a une opinion sur la question, tout le monde sait comment régler le problème. Et dès l'instant qu'on en parle, on se sent mieux, on a l'impression d'avoir fait une bonne action, de s'être engagé socialement. En réalité on fait qu'effleurer la pointe de l'iceberg pour se donner bonne conscience. Sans aborder les facteurs fondamentaux qui alimentent la vraie vulnérabilité sociale, les facteurs d'ordre social, économique et politique. Tout d'abord, si je vous demandais de définir la vraie vulnérabilité sociale vous diriez quoi? Pas facile de répondre à cette question n'est-ce pas? La vulnérabilité n'est pas une réalité homogène qui touche seulement une partie de la population. La vulnérabilité sociale a plusieurs visages. Le SIDA nous a forcé à ne pas ignorer et à prendre en considération la population exclue de la société, les homosexuels, les toxicomanes, les itinérants, les travailleuses et les travailleurs du sexe. Mais aussi le SIDA nous a forcés à reconnaître les facteurs de vulnérabilité comme la pauvreté, la discrimination, la stigmatisation et la violence. En fait, le facteur principal de la propagation du VIH, c'est d'abord la vulnérabilité sociale. Cette vulnérabilité-là, elle est présente dans la salle d'attente dans la clinique, je la voie tous les jours.

Mais il y a une autre vulnérabilité, une autre, invisible, silencieuse. Comment se fait-il que tant de personne vivante avec le VIH, entre 20% et 25% des personnes l'ignorent parce que pour toutes ces raisons parfois culturelle, parfois pour de la maladie, craint des institutions et des médecins. Ces personnes-là ne viennent pas dans la salle d'attente. Alors qu'on parle d'équité et d'égalité, d'université de notre système de santé. Il faudrait

¹Intervention Dr Réjean Thomas, 26 janvier 2016, Plus on est de fous, plus on lit...

² Intervention Dr Réjean Thomas, 26 janvier 2016, Plus on est de fous, plus on lit...

se demander s'il est accessible à tout le monde, des personnes sans-abris, des toxicomanes, des migrants sans papier ne sont pas toujours bienvenue dans le monde médical. Prenons en exemple le lien entre la vulnérabilité et la santé, à Montréal l'espérance de vie montre toujours un écart de 10 ans entre les personnes qui vivent dans un quartier défavorisé comme St-Henri et celle qui habite dans un quartier riche à 5 minutes de là comme Westmount. Et pourtant, on fait des raccourcis entre la pauvreté, entre les personnes en mauvaise santé et leur mode de vie, le tabagisme, l'obésité. C'est sûr que c'est plus facile de se nourrir quand on a les moyens que lorsqu'on ne peut pas payer le loyer. Je trouve inacceptable dans une société riche comme la nôtre, l'existence du club des petits déjeuners soit essentiel pour éviter que des enfants étudient le ventre vide. C'est un véritable engrenage quand non seulement la pauvreté fragilise mais en plus on la juge mal. C'est la faute des pauvres s'ils sont pauvres. On condamne des victimes au lieu de s'attaquer à leur condition de vie en amont et de tenter de les améliorer. Petite parenthèse sur l'actualité récente qui va dans le même sens, ce n'est certainement pas en fermant des centres de désintoxications que leur règle leur réinsertion sociale. À l'inverse, cela aurait tendance à favoriser l'itinérance, alimenter le cercle vicieux de la pauvreté.

En conclusion, en coupant dans les programmes sociaux, en croyant faire des économies, on augmente la détresse et la fragilité des personnes vulnérables. Il est essentiel de maintenir ces programmes, d'en développer davantage pour sortir ces personnes de l'exclusion. Enfin, j'insiste sur la place qu'on doit accorder à la pauvreté, à la prévention, prévenir les maladies, prévenir à la pauvreté, lutter contre la discrimination, investir dans la prévention et l'éducation. Ça éviterait d'accélérer la pente descendante de la vulnérabilité sociale."

Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) contribue à l'avancement des connaissances concernant les causes de la pauvreté et ses conséquences pour les personnes qui la vivent afin de contribuer à l'élaboration de solutions.

L'organisation d'aide aux sans emploi de l'île de Montréal (ODAS) représente les intérêts des personnes sans emploi et prestataires de la Sécurité du revenu du sud-ouest de Montréal et de l'Ouest-de-l'île.

Le Groupe ressource Plateau Mont-Royal (GRPMR) : nous entendons exercer et promouvoir nos droits économiques, politiques et culturelles. Promouvoir la citoyenneté dans tous les secteurs de notre vie. Pratiquer l'éducation populaire et politique de façon permanente. Mettre de l'avant des solutions alternatives et collectives misant sur la coopération et la solidarité. Lutter contre les conditions précaires qui empêchent les gens d'être pleinement citoyens. Insister auprès des décideurs pour changer la situation actuelle du travail qui engendre l'exclusion et la précarité.

Regroupement des assistés sociaux (RAS) du Bas-Richelieu est un organisme voué à la protection des intérêts des personnes assistées sociales. Notre but est de favoriser une meilleure connaissance de leurs droits et obligations par l'éducation populaire. Sensibiliser la population face au vécu des bénéficiaires de l'aide sociale et des démunis.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) est un regroupement d'une trentaine d'organismes locaux de personnes assistées sociales, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Sa principale mission est la défense collective des droits

économiques, sociaux et culturels de ces personnes exclues du marché du travail et qui vivent dans la pauvreté.

Au FCPASQ, le principe que chaque personne a une dignité humaine, peu importe son statut social, est central. Les personnes assistées sociales sont des citoyennes à part entière et elles ont des compétences qui leur permettent d'agir pour transformer les aspects de la société qui sont à la source des inégalités sociales.

Étudiant au baccalauréat en droit à l'université de Montréal, Marc-Olivier La Barre Lavallée, stagiaire à l'ODAS

Introduction

L'une des principales responsabilités des gouvernements du Québec et du Canada est d'assurer, sans discrimination, les conditions permettant à l'ensemble de la population d'exercer pleinement sa citoyenneté. Cette responsabilité doit être assumée dans le respect des engagements pris tant par leur adhésion à la Déclaration universelle des droits humains, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), que par l'adoption des Chartes québécoise et canadienne. Les pratiques des décideurs politiques sont donc à évaluer à la lumière de ces obligations.

Pourtant, les situations de pauvreté subsistent et se complexifient. En effet, en plus des personnes assistées sociales, un nombre grandissant de personnes doivent composer avec les tracasseries quotidiennes liées à la pauvreté : travail au salaire minimum et/ou atypique, études, chômage, monoparentalité, etc.

Nous ne pouvons prétendre poursuivre une politique qui lutte contre la pauvreté sans tenir compte de façon particulière de l'évolution des conditions du marché du travail. Tel que le démontre, la recherche de J.-F. et J. Rouillard³ depuis, particulièrement les politiques adoptées sous le gouvernement Pierre Elliot Trudeau durant les années 1976-78, (contrôle des prix et des salaires) la grande majorité des personnes dont les revenus dépendent du marché du travail ne profitent pas de la croissance économique. Cette réalité explique en bonne partie l'écart de richesse grandissant entre les personnes dont les revenus proviennent essentiellement des salaires et les autres. À l'heure des discours d'austérité, l'étude veut apporter un éclairage neuf. «*On voit souvent l'économie en termes d'efficacité, mais il y a tout un pan de l'économie dont on entend moins parler et qui s'intéresse aux questions de redistribution de richesse et d'équité dans la société. Notre étude vise à éclairer ces enjeux*», conclut Jean-François Rouillard.⁴

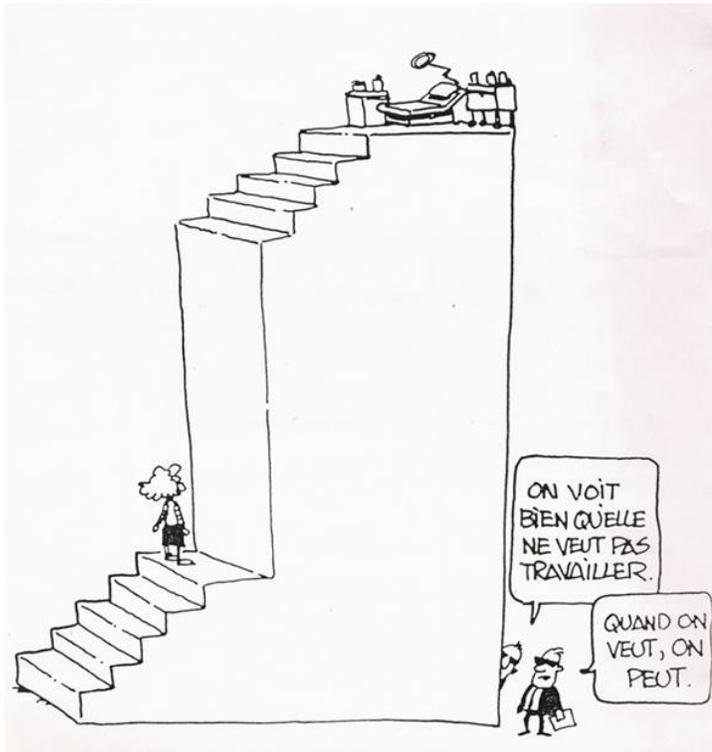
³Rouillard, J.-F. et Rouillard, J. (2015). Salaires et productivité du travail au Canada depuis le début de 20e siècle : les travailleurs bénéficient-ils de la croissance économique? *Relations industrielles*, 70(2), 353-380.

⁴RDI/Économie; Gérard Filion, 26 janvier 2016, Rouillard Jean-François

Nous croyons que la pauvreté est une négation de droits et que, pour être ou devenir «sujets de droits» vivant dans la dignité, les personnes en situation de pauvreté doivent avoir accès : à un revenu décent, non de survie à l'accessibilité aux ressources en éducation, santé, sociales et culturelles; à un logement salubre et abordable ; à un travail librement choisi - qu'il soit rémunéré ou pas - ; à une formation qualifiante dans un domaine souhaité répondant aux attentes de la personne et non aux critères du marché de l'emploi...

Lutte aux inégalités sociales

Nous joignons nos voix à Oxfam, l'Institut du nouveau monde et les dirigeantEs de plusieurs fondations⁵ pour demander au gouvernement de faire de la lutte aux inégalités sociales une priorité.



D'importants écarts de revenus ont un coût élevé pour l'ensemble de l'économie et le bien-être des individus. [...] Les inégalités au Québec sont les moins élevées en Amérique du Nord. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour les réduire: impôts plus élevés et plus progressifs, services publics plus nombreux et plus accessibles, transferts plus généreux, marché du travail mieux équilibré. L'accès à l'éducation, les garderies subventionnées, les congés parentaux, le système de santé, les nombreux crédits d'impôts n'en sont que quelques exemples.⁶

Malheureusement, depuis son élection en 2014, le gouvernement de Philippe Couillard, au nom de la rigueur budgétaire (austérité), multiplie les coupures dans tous ces domaines. Ces coupes s'accompagnent de multiples hausses de tarifs et de frais en tous genres assumés individuellement, qui font gonfler la facture et qui limitent l'accès aux services. L'équilibre budgétaire est à peine atteint que le gouvernement s'apprête à nous priver de revenus importants en baissant encore les impôts des entreprises et des particuliers. L'impôt est, pourtant, la façon la plus juste et la moins coûteuse de financer les services dont l'ensemble des QuébécoisEs a droit. Les baisses d'impôt annoncées favoriseront une fois de plus les mieux nantis. Dans ce sens, est-ce

⁵La Fondation Béati, la Fondation Berthiaume-Du-Tremblay, la Fondation des YMCA du Québec, la Fondation Dufresne et Gauthier, la Fondation Léa-Roback, la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation Solstice, la Fondation Y des femmes et la Fondation de la famille J.W. McConnell

⁶*Il faut investir dans la réduction des inégalités*, Texte collectif à l'initiative de l'Institut du Nouveau Monde signé par 25 économistes, <http://inm.qc.ca/blog/lettre-ouverte/>

que les nouvelles baisses d'impôt sont une façon utilisée par le gouvernement pour mettre en place les conditions vers un autre cycle d'austérité?

En conclusion, nous reprenons les dires de Nicolas Zorn, analyste de politiques à l'Institut du nouveau monde, lors du lancement de l'ouvrage *Les inégalités, un choix de société?*, que les pays ayant fait de la lutte aux inégalités sociales une priorité ont observé une diminution de la pauvreté, à l'inverse ceux qui souhaitent agir sur la pauvreté (par la lutte à la pauvreté) n'ont pas réussi à la réduire. Donc, si le gouvernement souhaite avoir un impact réel sur la réduction de la pauvreté, il doit s'attaquer aux inégalités sociales, entre autres, en cessant d'aggraver les facteurs qui affectent la vulnérabilité sociale.

Le contexte social dans lequel s'inscrit ce troisième plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

RAPPEL HISTORIQUE : SAVIEZ-VOUS QUE?

Dans le contexte de la Révolution tranquille, le gouvernement du Québec adopte la **première loi d'aide sociale** qui reconnaît sa responsabilité d'assurer à toute personne et famille un revenu minimal quelle que soit la cause du besoin, sauf pour les adultes de moins de 30 ans.

L'aide sociale pour les personnes de plus de 30 ans, sans contrainte à l'emploi⁸, était de 217\$ par mois. Si ce barème avait été indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation, ce montant serait aujourd'hui de 1 365.70\$ par mois⁹.

Pour les adultes de moins de 30 ans, la « satisfaction des besoins minimaux » ne s'applique qu'à ceux et celles qui ont un handicap ou une maladie confirmée par un médecin ou ayant un enfant à charge. Les autres se voient attribuer un barème équivalent à 70% du barème régulier. Rappelons que ce barème différent avec les autres personnes assistées sociales était justifié par des arguments comme : éviter que les jeunes développent la dépendance à l'aide sociale... / nourrir la motivation à aller sur le marché du travail salarié... Ce barème était de 150\$, après indexation 945\$¹⁰. Aujourd'hui, c'est le montant accordé aux personnes considérées avec contraintes sévères à l'emploi, 947\$.¹¹

Les barèmes de 1969 étaient indexés aux 3 mois.

En 1974, le gouvernement prend la décision de plafonner l'aide sociale à un niveau inférieur à 50% du salaire minimum pour une personne travaillant 40 heures/semaine. Le salaire minimum a été gelé pendant plusieurs années. Il n'a eu aucune augmentation, même pas une indexation au coût de la vie.

⁷ <http://inm.qc.ca/blog/inegalites/>

⁸ Pour les personnes avec contrainte une prestation spéciale était accordée

⁹ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, <http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

¹⁰ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation

¹¹ Selon Liste des diagnostics évidents : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.03.04.01.html>

Le résultat : l'appauvrissement d'une grande partie de la population, dont les personnes travaillant au salaire minimum et les personnes assistées sociales. Depuis, le manque à gagner n'a jamais été récupéré.

La Réforme 1989, la *Loi d'aide sociale est remplacée par la Loi sur la sécurité du revenu*. Le gouvernement modifie complètement la loi d'aide sociale pour implanter le workfare.

Cette loi introduit une division entre les « aptes » et les « inaptes » au travail.

1. Programme Soutien financier (SOFI) : Les personnes considérées « inaptes » au travail ont un chèque plus élevé. Les critères pour obtenir cette étiquette sont principalement prédéterminés par une liste de maladies.

2. Pour les personnes dans la catégorie « apte » leur chèque dépend de leur disponibilité à participer à une mesure et/ou de l'enveloppe budgétaire allouée aux mesures, c'est le Programme d'Action Positive Pour le Travail et l'Emploi (APTE).

Donc à l'intérieur du programme APTE, le gouvernement a redivisé les personnes en 4 CATÉGORIES les étiquetant soit de : participant – disponible – non disponible – non participant.

- Les participants : Ceux et celles qui ont la chance d'avoir gagné une mesure d'employabilité, leur permettant d'avoir un montant supplémentaire.
- Les disponibles (salle d'attente) : Ceux et celles disponible à une mesure, mais mesure non disponible.
- Les non-participantes (non motivé, selon le gouvernement) : Pas de mesure adaptée à leur réalité
- Les non-disponibles : Personnes contraintes temporaires reconnues

En 1994, il y avait plus de monde dans la salle d'attente (disponible) que dans les mesures (participant). Le gouvernement a alors fermé la salle d'attente et transféré tout le monde dans la catégorie non-participant (non motivé, selon le gouvernement : stratégie pour nourrir les préjugés?) La couverture des besoins essentiels n'est plus garantie parce que le nouveau système d'aide sociale prévoit une série de coupures, pénalités, sanctions telles la coupure pour partage du logement ; des pénalités pour abandon d'une mesure d'employabilité...

La Réforme 1999 : *Loi sur le soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale* (loi 186)

Mise en place du programme Assistance emploi : tout est évalué en fonction de l'employabilité et de l'âge (réintroduction de la discrimination selon l'âge)

3 étiquettes à l'intérieur de ce programme : Contraintes sévères (remplace SOFI) - Sans contrainte - Contraintes temporaires

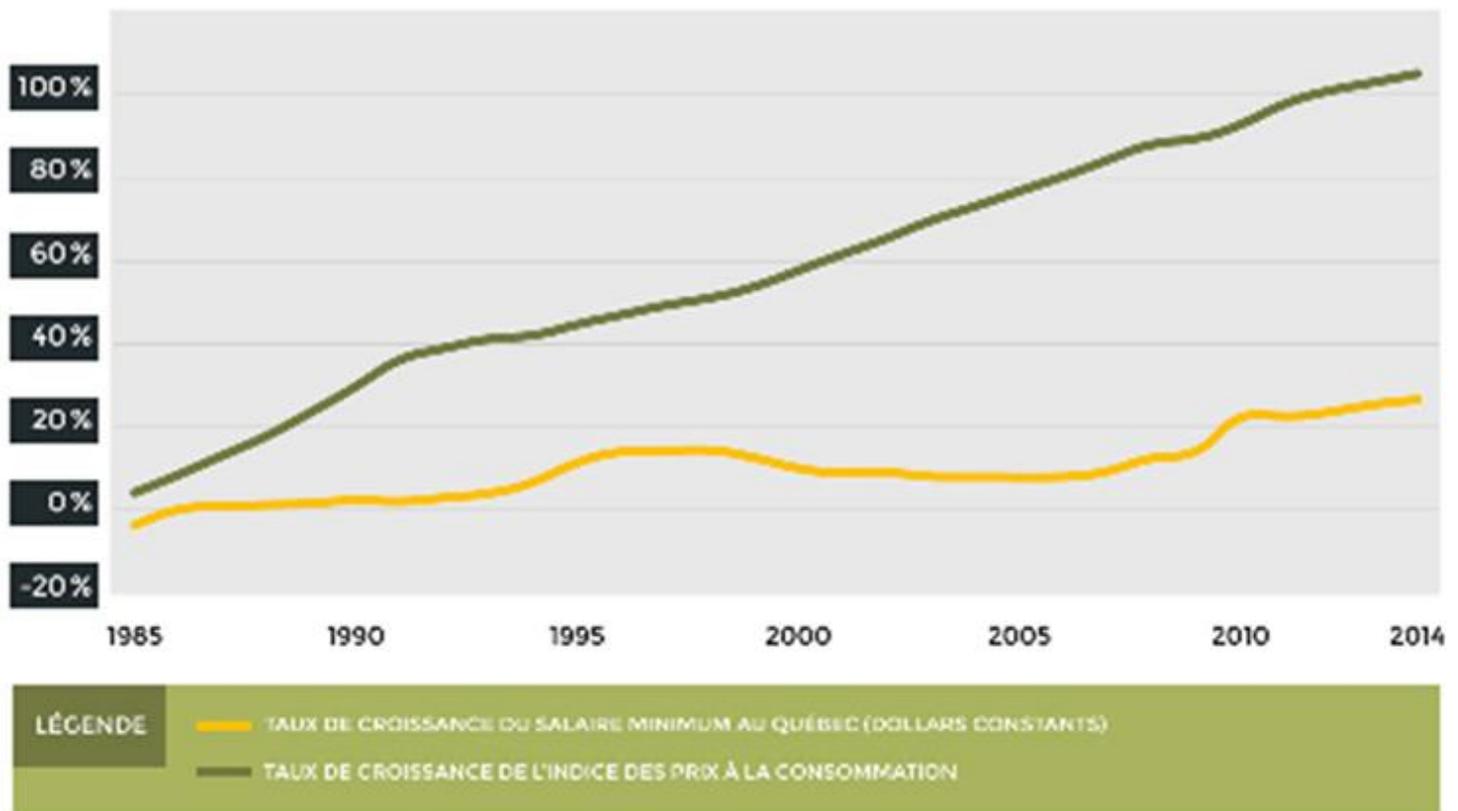
L'obligation de suivre des parcours d'employabilité maintenue avec un accent à 2 volets pour les jeunes de moins de 25 ans En effet le programme Solidarité jeunesse impose aux jeunes de 18 à 24 ans de s'inscrire à un parcours de réinsertion en emploi. Ceux qui refuseront de participer à cette démarche se verront imposer des pénalités financières¹²: La non-participation à une mesure peut être l'objet d'une sanction disciplinaire de 150\$.

Suite à l'adoption de la *Loi sur le soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale* une mobilisation citoyenne d'envergure : un Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a été créé. En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre*

¹² <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3813.htm>

la pauvreté et l'exclusion sociale, dite Loi 112. Cette loi ne concorde pas avec celle proposée par la mobilisation citoyenne. Selon la Ligue des droits et libertés, le principe premier de la loi est celui de la responsabilisation des pauvres. Si une personne n'est pas nécessairement responsable de sa situation de pauvreté, elle est cependant pleinement responsable d'y mettre fin. De façon corollaire, s'y greffe l'idée que l'emploi est l'outil privilégié pour s'en sortir, tout emploi, peu importe les conditions, peu importe le salaire.¹³

Depuis l'adoption de cette loi, le gouvernement s'est engagé dans un processus d'appauvrissement garanti pour les personnes en situation de pauvreté. En effet, l'écart entre le salaire minimum et le coût de la vie n'a cessé de croître, comme l'illustre le tableau ci-dessous : **1985-2014 : évolution du salaire minimum au Québec.**



Selon l'organisme au Bas de l'échelle, actuellement, les personnes travaillant au salaire minimum bosse en moyenne 25 heures par semaine et non pas 40 heures. L'écart s'accroît beaucoup plus vite que laisse présager le tableau. Durant la même période, les prestations d'aide sociale ont subi une courbe similaire. La prestation actuelle est de 623\$ par mois ce qui équivaut à 43% du salaire minimum à 25 heures semaine.

Un marché du travail de plus en plus précaire¹⁴

¹³ <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf>, p. 15

¹⁴ Quand le travail m'empêche plus d'être pauvres, CRÉ de Montréal 2006 / Sans emploi peut-on vivre?, Michel Beaudin et Guy Paiement Fides 1994 / Projet solidarité jeunesse, Martin, Céline Bellot et Jean Panet Paymond, PUQ 2006 / Austérité imposée : droits sociaux menacés!, LDL et RODCD 2015

Nous vivons actuellement dans une période de “post industrialisation”. Le marché de l’emploi a évolué d’une façon telle qu’une multitude de nouveaux emplois sont des emplois atypiques : travail temporaire, travail occasionnel, travail sur appel, travail à durée déterminée, travail autonome, travail obtenu par une agence, sous-traitance, etc.

Or les travailleurEs de ces nouvelles formes de travail, ne sont plus protégés par la Loi des Normes du Travail. Ajoutons à ce sombre tableau tous les emplois de services et de productions déjà très précaires au taux du « salaire minimum » lequel est situé bien en deçà des seuils de pauvreté. Au total ce sont des milliers de petits travailleurEs qui paient de leur vie : ils sont exclus des droits fondamentaux régis par notre société : droits économiques, sociaux et culturels.

Pourtant, le coût de la vie, ne cesse de monter en flèche : le panier d’épicerie, l’électricité, les taxes municipales, les frais de garde, les frais scolaires, les services de santé, les frais de loyer, le transport, etc. pour ne nommer que ceux-ci. La majorité des personnes à petits salaires peinent à joindre les deux bouts et s’endettent, sinon doivent cumuler des petits emplois.

Or, pendant que certains travailleurEs s’enrichissent, les petitEs salariéEs s’appauvrissent sans bénéficier des avancées technologiques servant à créer la richesse et qui constituent pourtant le patrimoine de l’humanité. Force est d’admettre que notre « système de protection sociale » basé sur le plein emploi pour redistribuer la richesse est devenu caduc !

Dans ce contexte d’économie de marché, nos dirigeantEs viennent de signer des ententes avec les pays d’Asie où les taux de productions sont les plus bas au monde. La compétitivité avec ces derniers est perdue d’avance, si le gouvernement actuel ne s’affaire pas à saboter les programmes sociaux et réduire le volume de l’État. Monsieur Couillard l’a bien compris.

Pas difficile alors de bien saisir la demande des entreprises en décembre dernier de les défiscaliser afin que leurs profits soient plus compétitifs.

Au nom de l’économie de marché, le gouvernement est prêt à tout sacrifier sur le dos de la population; au nom de l’économie de marché, il justifie toutes les régressions sociales dont les petitEs salariéEs et les sans-emplois font déjà les frais.

Alors que le problème est systémique (Économie de marché, post industrialisation du marché de l’emploi, faiblesse du dollar, stagnation de l’économie, réchauffement climatique, etc.) le gouvernement laisse entendre que le problème est du côté des citoyenNEs à statuts précaires, des sans-emploi et il met en branle des mesures drastiques pour régir et asservir davantage ce « cheap labor » très convoité.

Or, nous le savons, il faudra bien que des personnes acceptent de travailler dans le domaine des services et autres. Mais pas à leur détriment. Des compensations seraient à prévoir pour les dédommager, leur permettre de se sortir de la pauvreté, de travailler (emplois ingrats) à temps partiels peut-être, mais leur permettre de s’épanouir ailleurs et autrement (multiples activités humaines). Cher gouvernement, le temps est venu de partager les emplois et la richesse collective et de travailler autrement à humaniser nos sociétés ! Il en va de la dignité des citoyenNEs et de la vôtre bien sûr!

Dans ce contexte, l’annonce de nouvelles coupures à l’aide sociale en est un exemple flagrant de la volonté du gouvernement de détériorer les conditions de vie des personnes assistées sociales. En effet, le ministre responsable du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale a déposé, en novembre 2015, le Projet de loi 70 (P170) intitulé: Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l’emploi ainsi qu’à favoriser l’intégration en emploi. Dans un marché du travail

de plus en plus éclaté, nous estimons inacceptable d'imposer un contrôle supplémentaire (avec le programme Objectif emploi) aux personnes assistées sociales qui, à défaut de pouvoir se conformer à ses exigences, va pousser les personnes dans une précarité encore plus grande. Lors des présentations médiatiques de ce projet de loi, les arguments utilisés par le Ministre Sam Hamad étaient construits sur des préjugés. Le plus tendancieux est l'affirmation que la dignité des personnes passe par le travail, référence à un travail rémunéré. Il s'agit là d'un refus de considérer toute occupation bénévole (proches aidantEs, garde d'enfants, travail dans les organismes, soins à la famille, etc.) comme contribution incalculable à la société. Est-ce une manière de poursuivre la dégradation des conditions précaires de travail? Un détournement pour maintenir le plus de femmes possibles dans des conditions de dépendance économique étant donné qu'elles se retrouvent en majorité dans ces milieux de travail?

Notons qu'afin de pallier aux conséquences de cette réorganisation et du désinvestissement de l'État en matière de lutte à la pauvreté, plusieurs organismes d'action communautaire autonome ont mis en place des banques alimentaires, des cuisines collectives, des soupes populaires, des petits déjeuners dans les écoles, etc. Qui plus est, le plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale reconnaît ces organismes comme partenaires privilégiés et, pour survivre, les personnes à faible revenu doivent recourir à ces organismes. Plusieurs de ces organismes, en plus de manquer de ressources pour remplir leur mission, se voient contraints de restreindre l'accessibilité aux services de dépannage et d'entraide mis en place pour répondre aux de personnes et familles y ayant recours Mais, qui sont les personnes faisant appel à ces banques alimentaires? [...] Ce sont des familles avec enfants (48 %) — dont la moitié est constituée de familles monoparentales —, des couples (11 %) et des personnes seules (40 %). Leurs sources de revenus: aide sociale (64 %), travail (10 %), pensions de vieillesse (7 %), en chômage (5 %), sans aucun revenu (4 %), prêt étudiant (3,5 %) et régimes d'invalidité (3 %). Leur habitat: 87 % sont locataires tandis que 7 % sont propriétaires.¹⁵

Il devient alors pertinent de se questionner sur ces pratiques¹⁶. En effet, la collaboration de partenaires philanthropiques et communautaires servirait-elle à développer un autre type de PPP, soit : Projet de Partenariat pour le contrôle des Pauvres? Ce type de ressources ne répond pas aux besoins réels des personnes ni à la reconnaissance de leurs droits.

Les organismes sont conscients de l'urgence de soutenir les personnes qui subissent les conséquences de la démission du gouvernement dans ses rôles. Jill Rubery, professeure à la Manchester School of Management de l'Université de Manchester, désigne quatre rôles que l'État semble vouloir se dégager. Il s'agit de ses rôles de support financier, d'employeur direct, de fournisseur de services et de rempart contre la marchandisation du vivre ensemble¹⁷. Par leurs

¹⁵<http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf>, p. 16

¹⁶RE : Intervention Dr Réjean Thomas, 26 janvier 2016, Plus on est de fous plus on lit...

¹⁷Jill RUBERY, Austerity, the public sector and the threat to gender equality, European Work and Employment Research Centre, Manchester Business School, 30 p., www.esri.ie/_/__uuid/24b4bb41-45c2-44a1-90c4-2c11606529a8/444_Gearypresentation2014.pdf

différents services, les organismes communautaires tentent de pallier à la diminution de l'aide financier accordé aux personnes à faible revenu ainsi que les coupures dans les services publique. Ils sont également des régulateur du vivre ensemble. Bref ils assurent une paix sociale.

Il est alors questionnant que le gouvernement condamne ces organismes à l'insécurité en les privant de ressources financières et humaines adéquates pour exécuter leur mission. Depuis plusieurs années, ces groupes et leur regroupement revendiquent des hausses de financement que le gouvernement n'octroie pas ce qui maintient des centaines de milliers de salariéEs dans la précarité.

En résumé, nous sommes en droit de se questionner sur les motifs réels des décideurs politiques. Le gouvernement, sous prétexte de rigueur budgétaire, ne choisit-il pas d'appauvrir une grande partie de sa population? Dans ce contexte, que vise-t-il par l'adoption d'un troisième plan de lutte à la pauvreté?

La pauvreté a un coût pour l'ensemble de la société

Suite à plusieurs études, dont le rapport du Conseil National du Bien-être Social du Canada de 2011, il est bien établi que la lutte aux mesures qui suscitent, maintiennent et/ou aggravent la pauvreté est un investissement, puisque le Québec pourrait économiser des milliards en diminuant la pauvreté. À ce sujet, le Conseil National du Bien-être Social du Canada est clair :

«En 2007, le taux global de pauvreté au Canada était de 9,2% et l'écart de pauvreté était de 12,6 milliards de dollars. C'est le montant qu'il aurait fallu pour que tout le monde puisse être juste au-dessus du seuil de la pauvreté. Or, une estimation prudente du coût public de la pauvreté en 2007 donne à penser que nous avons dépensé près du double de la somme de 12,6 milliards ».¹⁸

En effet, la diminution du nombre de personnes vivant dans la pauvreté aurait un impact substantiel sur les dépenses en santé, dans les services sociaux, en éducation et en justice pour ne nommer que celles-là.

Il est reconnu qu'environ 20 % des coûts en santé sont liés à la pauvreté et aux inégalités de santé qui en découlent, soit environ six milliards de dollars par année au Québec. Toutes les connaissances acquises démontrent que la pauvreté est le principal déterminant de la santé. Or, les coûts des dépenses en santé croissent de plus en plus vite. En faisant en sorte que toutes les personnes aient accès à un revenu permettant de satisfaire leurs besoins de base, la santé générale de la population s'améliorera, freinant ainsi la progression des coûts des soins médicaux.

En Éducation, des études démontrent des liens entre la pauvreté et les retards scolaires au primaire et secondaire, les retards de langage, l'hyperactivité, les problèmes d'apprentissage, des

¹⁸Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130

troubles graves de comportement et un taux de décrochage au secondaire plus marqué Or, selon une étude du chercheur Pierre Fortin (2008), chaque décrocheur « coûterait » 500 000\$ à la société. Il a aussi été démontré que les carences alimentaires ont des impacts permanents sur le développement du cerveau de l'enfant et sur sa réussite scolaire. « Les participants à des programmes d'éducation et de formation, par exemple, ont plus de difficulté à apprendre et risquent davantage de décrocher lorsqu'ils sont stressés en raison de problèmes financiers, du manque de temps, de la faim ou des arrangements nécessaires à la garde de leurs enfants. Une étude a évalué à quatre milliards de dollars par année les pertes encourues par la société canadienne en raison du décrochage scolaire au secondaire, sous forme de diminution des recettes fiscales et de coûts de l'aide gouvernementale accordée pendant les périodes de chômage ».

Quant aux dépenses liées aux services sociaux, elles iraient aussi en diminuant, par exemple, dans les coûts liés à la prévention et lutte contre l'itinérance, puisqu'en augmentant les revenus des personnes en situation de pauvreté, les personnes n'ont plus à faire le choix entre se loger et se nourrir. Il en est de même quant à la Protection de la jeunesse, puisque les études en la matière démontrent que les familles en situation de pauvreté sont surreprésentées parmi toutes les familles dans le « circuit » de la protection de la Jeunesse. Les dépenses allouées à la prévention et la lutte contre l'insécurité alimentaire diminueraient aussi.

De nombreux coûts sont également liés à la judiciarisation de la pauvreté. Notamment, 80% des personnes sont incarcérées pour un crime lié à la pauvreté, et 39% de ces personnes ont simplement omis de payer une amende. Le Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion détermine la réduction des coûts de la criminalité associée [à la pauvreté]. Puisque le Québec représente 18,5% de l'ensemble des crimes commis au Canada, ses économies induites des coûts de la criminalité se situeraient à 400 millions de dollars annuellement¹⁹. À certains égards, ces coûts sont possiblement sous-estimés, car nos calculs se basent sur des coûts directs et non indirects de la criminalité.

L'itinérance a un coût énorme sur notre société. Un sans-abri de Calgary peut «coûter» jusqu'à 42 000\$ par année à un refuge. À Montréal, le Projet Chez Soi a évalué le coût annuel à 53 000\$ par personne. Soutenir ces personnes afin qu'elles puissent vivre en logement serait une économie substantielle.

Ainsi, nous soutenons que la pauvreté engendre non seulement des coûts humains inconcevables, mais aussi des coûts financiers qui pour l'État, se chiffrent à plusieurs milliards de dollars annuellement. Nous affirmons que nous ne pouvons, comme société, nous permettre de maintenir des centaines de milliers de personnes dans la pauvreté, occasionnant à moyen et à long terme une augmentation considérable des dépenses gouvernementales en matière de santé, d'éducation et de services sociaux (protection de la jeunesse, de lutte à l'itinérance, au suicide et à l'insécurité alimentaire).

¹⁹http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Cout_pauvrete.pdf, p.11

Il va s'en dire qu'une coupure à l'aide sociale aura un effet appauvrissant sur les personnes assistées sociales; il ne faut pas une armée d'économistes pour analyser un lien de cause à effet direct. Dans ce contexte, la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, peut-elle être considérée comme un énoncé de vœux pieux?

L'effet de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Les résultats d'une recherche récente, s'appuyant sur des récits de vie, réalisée en collaboration avec le CREMIS²⁰ (McAll, 2011), met en lumière le processus d'exclusion, de marginalisation et de stigmatisation des personnes assistées sociales «Derrière beaucoup de cas [...] on ressent le mépris et le jugement». «On revendique souvent dans ces entrevues d'être reconnu comme un être humain à part entière, avec son histoire, ses besoins, ses problèmes de logement, d'alimentation, de santé, mais aussi avec ses compétences, sa capacité de contribuer à la société, de participer, de faire du bénévolat, de travailler ou d'être un parent comme les autres, le cas échéant» (p. 37). Si les trajectoires sont multiples, le mépris, l'isolement ou l'exclusion, la difficulté d'accéder à un logement décent ou à un travail régulier sont trop souvent au rendez-vous. Non seulement la pauvreté pave la voie au déni des droits et à l'exclusion sociale, mais elle constitue en soi un déni des droits universels.²¹

L'isolement et l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté sont souvent dus aux idées préconçues que la population a sur leur réalité de vie. Prenons comme exemple, des préjugés envers les personnes assistées sociales sont particulièrement vigoureux dans notre société. Le Comité consultatif de lutte à la pauvreté (2015: 12) note à cet effet que "[I]es préjugés sont [...] très forts envers les personnes en situation de pauvreté, plus spécifiquement les prestataires d'un programme d'assistance sociale, qu'on taxe souvent d'être incompetents, irresponsables, profiteurs et paresseux, sans même connaître leur réalité. De nombreuses études démontrent pourtant que l'immense majorité d'entre eux souhaitent intégrer le marché du travail, mais que de nombreux obstacles systémiques les en empêchent". Une étude récente de la Commission des droits de la personne (2016) démontrait également que 49,1 % des QuébécoisEs ont une opinion négative des personnes assistées sociales.

Ces dernières années, une série de modifications au règlement de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles a été argumentée par les ministres successifs en utilisant des préjugés. Ces préjugés sont répétés librement et sans représailles dans tous les médias et dans la vie courante de façon quasi quotidienne. Cette répétition rend l'appel à l'aide de dernier recours honteux, et laisse des traces profondes sur les personnes qui reçoivent des prestations. Le fait que le ministre,

²⁰McAll, C. et al. , (2011) , Au-delà des étiquettes : trajectoire de vie, pauvreté et santé, in Revue du CREMIS, vol 4, no4, pp 32-38)

²¹Extrait de la demande PAFARC déposé, en 2012, avec le Service aux collectivités d'UQAM rédigé par Mireille Tremblay, Josée-

Anne Riverin et Sylvia Bissonnette

qui devrait les défendre, porte ces préjugés dans les médias, augmente leur impact sur les perceptions négatives intégrées par les personnes elles-mêmes, attaque leur estime de soi et compromet leur capacité de se projeter dans une démarche pour obtenir un emploi. Le gouvernement devrait faire de la lutte à ces préjugés une priorité et non les véhiculer.

Effet de la pauvreté chez les enfants

Les familles recevant en héritage la pauvreté avec ses conséquences, souvent transmises de génération en génération, le risque est grand. En effet, la pauvreté laisse des marques indélébiles sur la santé qui aura une influence, la plupart du temps, toute la vie. Les enfants qui grandissent au sein des ménages les plus pauvres en paient le prix : Asthme, infections respiratoires, retards de croissance, surpoids, troubles du comportement ou mentaux. Les enfants exposés à la pauvreté avant l'âge de 5 ans présentent déjà des facteurs de risques cardiovasculaires plus élevés que les autres. Qu'ils vivent encore sous le seuil de la pauvreté ou que ces épisodes aient été limités à leur petite enfance. Ce serait lié au stress chronique qui aurait des effets pernicieux sur la croissance et la santé des enfants.²²

Une autre étude, sur l'insécurité à l'école et la pauvreté relié à l'obésité juvénile, élaborée par des chercheuses de l'Université de Montréal et du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine a démontré que chez les jeunes qui ont connu la pauvreté durant la petite enfance, le sentiment d'insécurité n'est pas corrélé à l'intimidation. Pour ces jeunes, le sentiment d'insécurité pourrait s'expliquer par une perception de vulnérabilité issue de la pauvreté ou des effets du stress à long terme sur la santé mentale et physique, un phénomène connu sous le nom de charge allostatique. Les résultats suggèrent également une transmission familiale du poids corporel, ce qui met en évidence le rôle inhibiteur de la pauvreté familiale dans la capacité du jeune à adopter des comportements favorisant l'atteinte d'un poids santé.²³

Marc-André Deniger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, dans un entretien accordé au quotidien *Le Devoir* (22 décembre 2012) : « Quand un jeune commence l'école, l'inégalité qui est sociale se transforme en inégalité scolaire. La "valeur" de l'élève s'installe très tôt et il va se construire à partir de cette valeur qu'on lui accorde. Il va se créer une représentation de lui-même selon s'il est étiqueté bon ou faible et ça aura une influence sur bien des aspects de sa vie ». ²⁴

Une étude californienne non encore publiée suggère qu'un comportement fragmenté ou une attention divisée des parents pourrait provoquer une perte d'entrain chez les enfants. Menée sur des rats, l'étude de chercheurs californiens nécessite des recherches plus approfondies chez les humains, mais démontre clairement l'effet dévastateur d'une activité mentale partagée. Selon

²²<http://www.ledevoir.com/societe/sante/373432/la-pauvrete-laisse-des-marques>

²³<http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-de-la-sante/20150429-linsecurite-a-lecole-et-la-pauvrete-sont-associees-a-lobesite-juvenile.html>

²⁴http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/impr_article.php?id=3218

Sonia Lupien, chercheuse en neurosciences, cette étude récente sur des rats laisse envisager, qu'un environnement appauvri, une mère ne pouvant fournir les besoins de base à son enfant, « elle a de nécessité un comportement fragmenté puis on connaît l'impact d'un milieu socio-économique défavorisé sur les enfants. »²⁵

Toutes ces études démontrent l'effet du stress parental sur les enfants. La pauvreté étant un grand facteur d'angoisse se répercutant à la fois sur les adultes que les enfants. Pourtant, dans notre société, nous véhiculons l'idée que tous les êtres humains naissent libres et égaux. Cette affirmation ne prend pas en compte, les enfants grandissant dans un milieu défavorisé n'ayant pas accès à toutes les ressources pour s'épanouir et développer leur potentiel. Certains de ces jeunes ne pourront se sortir de cette pauvreté, à cause des multiples privations subis dans leur enfance. À l'âge adulte, malgré leurs efforts pour pallier à leurs carences, certains n'arriveront pas à rencontrer les critères du marché du travail. Ils et elles seront contraintEs à l'aide de dernier recours toute leur vie et au préjugé, tellement répandu dans la population : *BS de père en fils.*

Est-ce vraiment ce que les QuébécoisEs veulent pour ses jeunes, le condamné à la pauvreté?



Témoignages : des mots à la réalité

À l'approche de la rédaction du troisième plan de lutte à la pauvreté et de l'exclusion sociale, des personnes en situation de pauvreté, des personnes ayant connu la pauvreté et des personnes solidaires ont tenu à écrire des témoignages, afin d'expliquer leur réalité de vie et les défis à surmonter lorsque l'on vit dans la précarité.

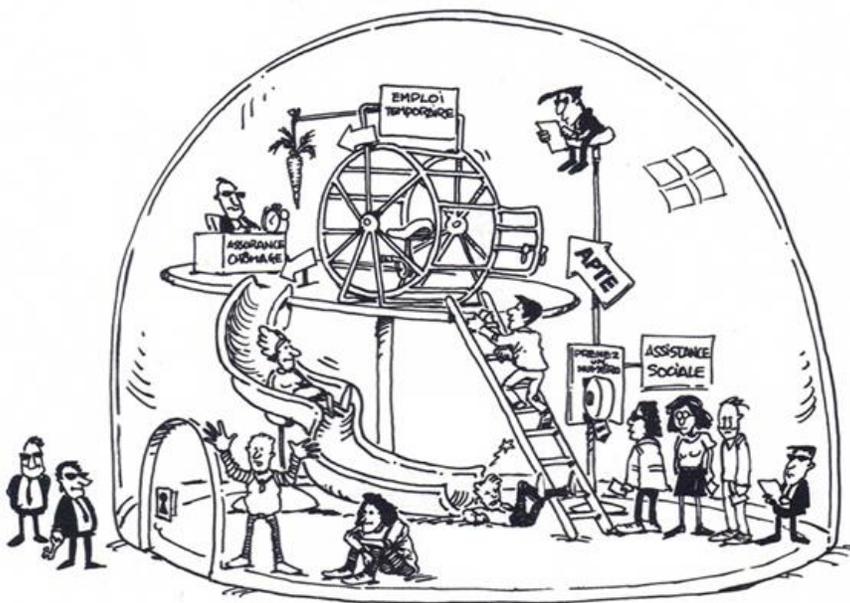
1. Diplôme universitaire en main, mais pas d'emploi

²⁵ http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2014-2015/chronique.asp?idChronique=395967

Je me nomme Eric, je viens d'une famille à revenu modeste. Mes parents m'ont enseigné de bonnes valeurs morales et surtout ne pas abandonner les études. Mes parents ne sont pas riches donc j'ai pu avoir accès aux prêts et bourses pour continuer mes études. J'ai qu'en même réussi à me rendre à l'Université afin de trouver un programme qui me donnera un emploi espéré. Néanmoins, ce programme est en constante évolution de logiciels et un aspect de saturation d'emplois est présent. Après avoir obtenu mon diplôme à l'université, j'ai tenté de chercher un emploi dans mon domaine très compétitif mais en vain.

Des années passent et toujours pas d'emploi salarié dans mon domaine, donc je ne suis pas à jour dans les notions théoriques et surtout pratiques. C'est très difficile de dénicher un emploi avec de l'inexpérience. J'ai été voir Emploi-Québec pour me réorienter ou me recycler, l'agent m'a dit qu'il ne pouvait rien faire pour moi vu mon bagage académique trop élevé. Selon l'agent, j'ai le coffre d'outils assez volumineux pour me trouver quelque chose. J'ai trouvé des emplois hors contexte, mais des emplois précaires et non valorisants : productivité à tout prix, sécurité des normes du travail déficiente ainsi que des patrons ou collègues de travail intimidants. C'est l'aliénation.

Sans travail et revenu, avec problème de logement, c'est le cocktail parfait pour la dépression. J'ai été voir l'aide sociale pour avoir un minimum de revenu sinon c'était la rue et l'itinérance. En



contribuer à une société plus humaine.

Finalement, les critères du marché du travail sont remplis de préjugés et son fonctionnement est en circuit fermé. Parfois faut avoir des contacts ou amis qui te font rentrer dans leur emploi. L'austérité continue de saccager la qualité des ressources en employabilité des personnes affectées.

2. Pierre, membre du Groupe Ressource Plateau Mont-Royal : La pauvreté c'est...

La pauvreté, c'est ne pas avoir assez d'argent pour répondre à ses besoins de base en nourriture, en vêtements et en logement. Toutefois, la pauvreté, c'est plus, beaucoup plus, que le manque d'argent. C'est un état d'âme dur à avaler : Donc dur à accepter. Surtout quand elle nous frappe de plein fouet!!!

La pauvreté, c'est entre autre avoir faim.

La pauvreté, c'est être sans abri.

La pauvreté, c'est être malade et ne pas pouvoir voir un médecin.

La pauvreté, c'est ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire.

La pauvreté, c'est ne pas avoir de travail, s'inquiéter de l'avenir et vivre au jour le jour.

La pauvreté, c'est perdre ses amis lorsque nous ne sommes plus dans la même classe sociale.

La pauvreté a de nombreux visages. Elle change de lieu en lieu et avec le temps. Elle a été décrite de maintes manières. Le plus souvent, la pauvreté est une situation à laquelle les gens veulent échapper. La pauvreté est donc un appel à l'action – pour les pauvres comme pour les riches – un appel à l'action pour changer le monde pour que beaucoup plus de gens aient assez à manger, un logement décent, accès à l'instruction, à des soins de santé et à la protection contre la violence, ainsi qu'un mot à dire par rapport à ce qui se passe dans nos vies.

Parfois il faut la vivre pour la comprendre. La pauvreté pour moi c'est tout ça.

3. Denis membre du Regroupement des assistés sociaux (RAS) du Bas-Richelieu : La dignité c'est comme l'amour, tous y ont droit

On m'a demandé de vous entretenir quelques minutes sur la façon dont je voyais la dignité. Je vous dirais à prime abord qu'il y a probablement autant de définition ou de façon de voir la dignité qu'il y a d'individu. Je crois que la dignité c'est comme l'amour, tous y ont droit.

Le petit Robert définit la dignité comme le respect que mérite quelqu'un. Il définit une personne digne comme une personne qui a le respect de soi-même ou qui affecte de l'amour dans ses agissements. Cela semble facile à dire comme ça, mais autrement plus difficile à faire. Surtout quand la pensée ambiante t'incite à voir les assistés sociaux comme des bougons, fraudeurs, profiteurs et paresseux. Depuis qu'on est jeunes, le système d'éducation, nos parents et la société en générale nous disent que le travail c'est le bonheur ou du moins une façon d'y parvenir.

Pensons-y, nous n'allons pas à l'école pour devenir de bons citoyens éclairés, engagés et critiques de leur société. On nous y envoie et on nous forme afin que nous devenions de servile et docile travailleur. Notre société occidentale met tellement de mollasse sur l'économie et la productivité qu'on se dévalorise et on finit par croire ces préjugés néfastes qui portent atteinte directement à notre dignité.

Personnellement, sans le savoir j'avais intégré ces préjugés. Suite à mon accident, j'étais désormais incapable d'être suffisamment productif et compétitif pour un employeur.

6 ans d'invalidité et me voilà sur le B.S., pas l'aide sociale dans ma tête pleine de préjugés, je suis rendu un B.S., ouach!!!! J'étais maintenant ceux que jugeais et critiquais peu de temps auparavant. Après quelques années d'isolement et d'une vie de réclusion à la façon d'un ermite, je ne voulais voir personne tellement j'avais honte.

Ce n'est qu'après un long travail sur moi-même et mes préjugés que j'en suis venu à m'accepter ainsi que ma situation. J'ai par la suite décidé de m'impliquer au sein d'un groupe où je ne serai pas jugé. Encore facile, je suis d'abord allé au café rencontre organisé par l'association locale des assistés sociaux de ma ville. J'ai joint le conseil d'administration. J'ai par la suite été mis en contact avec le Front Commun des Personnes Assistés Sociales du Québec (FCPASQ).

Mon implication croissante m'a fait prendre conscience que je n'avais rien d'un B.S. J'étais une victime de mes propres préjugés. **Je constate avec bonheur que mon implication augmente ma confiance en moi et me valorise.**

Aujourd'hui! Je me sens digne parce que je me respecte. Je me respecte parce que mes actes et mes pensées sont en parfaite harmonie avec mes convictions les plus profondes, mes croyances et ma vision de la société. Je me sens digne, donc je suis digne. Peu importe ce que vous faites, si vous le croyez et le faite avec conviction vous apporterez un plus à la société. Vous vous sentirez digne et vous le serez.

Je suis digne, vous êtes digne. Ensemble cessons de nous juger. Réalisons tout le potentiel en nous et rien ne pourra arrêter notre dignité croissante.

4. Louise : Marché du travail précaire

Il y a quelques années, suite à des manques de subventions dans mon groupe communautaire j'ai consenti à combler mon manque à gagner en travaillant dans un « PPP » (Partenariat public privé si cher au gouvernement) une résidence pour personnes âgées.

Les conditions de travail sont déplorables : tout le personnel est à un taux horaire identique soit 50 cents de plus que le salaire minimum (préposés aux bénéficiaires, personnel de la cuisine, réceptionnistes, entretien ménager, personnel infirmier, personnel de la maintenance, etc.)

Nous n'avons qu'une demi-heure pour le repas et encore, le personnel fait la file derrière les personnes âgées au ralenti, on le comprend, si bien qu'il ne nous reste plus que 15 minutes ou moins pour avaler notre dîner. Lors des pauses, nous n'avons pas le droit d'aller nous reposer dans les aires communes. Nous devons soit allé dehors ou dans la salle des employés (qui est la salle des casiers).

La majorité des travailleurs-es n'y travaillent que 4 jours par semaine. Cela permet à l'exploitant d'économiser sur les congés fériés, de maladie, les vacances, etc. ainsi que tous les avantages sociaux inexistants.



Lors d'une période d'épidémie de gastro, nous avons tous et toutes été malades à travailler auprès de personnes infectées. Or, les absences pour maladie ne sont pas remboursées.

J'ai rencontré un infirmier angoissé, son salaire ne lui permettait de faire une transition, se trouver un loyer accessible selon son salaire et pour le moment il dormait dans sa voiture dans un parc.

Une infirmière auxiliaire cheffe de famille pleurait à son tour, on refusait de reconnaître le temps supplémentaire qu'elle avait fait. Elle était cheffe de famille et en arrachait pour vivre.

Une collègue de travail n'arrivait pas avec son salaire à combler ses besoins essentiels. Elle m'a demandé de lui suggérer des banques alimentaires.

Quant à moi, on a tenté de me forcer à faire des grands ménages dans des logements rénovés. Alors que, par sécurité, ce travail est effectué en équipe, j'étais seule et payée au même salaire (C'est de l'exploitation). J'ai tempêté tant et si bien qu'on a cessé de me faire ces demandes. J'ai quitté cet emploi. Le roulement de personnel est très important en ce lieu. Ce qui est dommage pour les personnes âgées avec qui il est possible de développer des liens.

5. Les membres du Regroupement des assistés sociaux (RAS) du Bas-Richelieu, lors d'un café-rencontre se sont exprimés sur différents volets de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Voici leurs réponses :

En quoi sommes-nous concernés par la lutte à la pauvreté?

Réponse : Minimum de revenu par mois 20 000\$/année
Accès au service de santé
Pas assez de travail dans la région
Pas de travail décent
Logements pas assez de réparations, désuets
Loyer trop cher
Loyer pas décent

On n'a rien, on est pris dedans

Qu'est-ce que l'amélioration de l'accès au transport changerait dans la vie des personnes en situation de pauvreté?

Réponse : jobs, pas de transport pour aller à St-Hyacinthe, Transport dans la région trop cher 4.75\$ par transport et 3.00\$ aîné et étudiant et si tu as plus d'un sac d'épicerie il y a des frais supplémentaires pour utiliser la valise. Autobus pour Longueuil 20.80 \$ aller-retour. Il faudrait que l'aide sociale aide pour les transports le premier mois au moins.

Quels moyens mettre en place pour améliorer l'accès au transport dans notre région?

Réponse : Diminuer le coût, plus de service (trajet d'autobus trop court) donner plus d'information (plusieurs membres ne savaient pas que le centre d'achat donne des coupons-rabais pour le taxi-bus) avoir un petit bus qui fait un circuit offert gratuitement pour aller faire nos courses (comme à St-joseph du lac)

Qu'est-ce que l'amélioration de l'accès aux services en alphabétisation changerait dans la vie des personnes analphabètes?

Réponse : Il faudrait plus de place, le groupe d'alpha est complet dans la région. Centre de formation professionnelle offre des cours en alpha seulement 2 groupes. (Dans l'entourage immédiat des membres participantEs (8), une moyenne de 2 personnes sont analphabètes. Et dans le groupe 1 membre participe au programme d'alpha à l'école et 2 éprouvent de la difficulté à lire et écrire)

Qu'est-ce que l'amélioration de l'accès à l'éducation changerait dans la vie des personnes en situation de pauvreté, que ce soit par rapport à des aspects personnels, familiaux ou financiers.

Réponse : les membres présentEs voudraient avoir un accès personnalisé à l'éducation et avoir le choix du cours. Aider plus les jeunes qui sont en difficultés et adapter les programmes aux jeunes.

Quel est le pire sacrifice que l'on doit faire lorsqu'on est en situation de pauvreté?

Réponse : Je collectionnais des figurines et maintenant je ne suis plus capable de m'en acheter même en solde – Être obligé de choisir entre une livre de beurre et du shampoing – Être obligé de choisir entre mon hydro et la bouffe et c'est la bouffe qui gagne jusqu'au mois de mai parce qu'il coupe. L'an passé, j'ai passé 3 mois sans électricité - Ne rien faire, ne pas être capable de sortir avec mes amis (quilles, cinéma, etc.) – Ne pas être capable de me payer un resto une fois de temps en temps et toujours être obligés d'aller m'habiller au recylo-centre et au comptoir familial, j'aimerais m'acheter des morceaux neufs des fois. Toujours être obligé de demander des lifts, pis je n'en ai pas toujours donc je dois prendre le transport collectif et je coupe un 10 \$ dans ma bouffe.

Que faudrait-il faire pour améliorer l'insertion en emploi ou en formation des personnes en situation de pauvreté (pour les personnes pour qui cette insertion est possible)?

Réponse : Transport payé pour tous même pour les personnes à la solidarité sociale, avoir les choix des formations, il devrait avoir des stages en milieu de travail avant de commencer la formation. Avoir de l'aide du centre local d'emploi pour démarrer un nouvel emploi ou une prime pour démarrer et laisser le carnet médicaments pour la première année.

Quelles sont les conséquences d'un salaire minimum qui ne permet pas de sortir de la pauvreté?

Réponse : Donne pas le goût d'aller travailler on est jamais sûr que ça va marcher. Pour les familles monoparentales, aller travailler ça coûte cher au salaire minimum, il faut payer la gardienne, le transport et on ne peut pas faire de surtemps parce qu'il faut payer pour faire garder les enfants. Tu gagnes plus à l'aide sociale à rester à la maison à rien faire que le salaire minimum il faut payer un lunch, le transport et tes médicaments au bout de ligne ça vaut pas le peine.

Qu'est-ce que ça changerait dans la société si un emploi au salaire minimum permettait de sortir de la pauvreté?

Réponse : Je ferais rouler l'économie, bon pour le moral, moins de misère à remplir les postes vacants. Changerait la vision du monde sur les personnes à faible revenu, moins de discriminations.

Quelles situations illustrent bien les impacts des préjugés dans la vie des personnes vivant en situation de pauvreté?

Réponse : Un pauvre est mal habillé est tout de suite jugé par les commerçants et a moins de service. Aussitôt que je parle à quelqu'un qui travaille et que je lui dis que je suis à l'aide social, je suis jugé. Quand tu t'inscris sur un site de rencontres tu ne poignes pas parce que tu es à l'aide sociale. Le monde te regarde de haut. Les personnes mieux habillées ont plus de services, le comportement des serveuses ou vendeurs ne sont pas les même qu'avec une personne qui a l'air pauvre.

De quelle façon pourrait-on agir efficacement contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté? Expliquer comment cette action pourrait être mise en place par le gouvernement.

Réponse : Mettre les personnes qui ont le plus de préjugés, un an à l'aide sociale. Plus de sensibilisation, informez la population et le gouvernement sur la réalité que vivent les personnes assistées sociales. Donner des formations aux commerçants, passer par la chambre de commerce des villes. La police devrait aussi avoir une formation pour qu'ils arrêtent de penser que lorsqu'on est pauvre qu'on n'est nécessairement criminel

Expliquer ce qui fait qu'une personne en situation de pauvreté peut vivre de l'exclusion.

Réponse : Je suis allé chercher de la viande froide au Metro près de chez moi et la charcutière me disait tous les prix avant de me couper de la viande comme si je n'avais pas d'argent pour payer. C'est très frustrant et gênant devant les autres clients. Pour elle, j'avais l'air pauvre à cause que mon manteau était déchiré.

Mon médecin famille ne veut plus remplir mes papiers de l'aide sociale parce que l'aide sociale m'a demandé un papier de contrainte sévère. Ça faisait trois ans qu'il me donnait une contrainte temporaire de 3 mois à chaque fois. Mon médecin refuse de donner une contrainte sévère à l'emploi aux personnes assistées sociales. Je me suis plaint au député de ma région, au collègue des médecins et un avocat était dans mon dossier. Depuis ce temps, il refuse de me rencontrer et ne fait que renouveler mes médicaments, donc je ne peux plus faire remplir mes papiers pour une contrainte temporaire à l'emploi.

L'exclusion et la discrimination fait qu'il y a un taux plus élevé de criminalité. Plus de travail au noir, plus de vols, vente de drogue pour se sortir de ce cercle de pauvreté.

La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans le cadre des droits humains

Être un bon citoyen, c'est être en mesure d'exercer ses droits (Jansen et al. 2006). La «citoyenneté active» ou la «participation citoyenne» se définit par l'exercice des droits civils, sociaux et politiques et des responsabilités qui y sont associées, par le biais de pratiques de participation, dans une grande diversité de lieux (associations, groupes), à différents niveaux (local, régional, national, international). L'exercice des droits s'inscrit dans un long processus d'intégration sociale par lequel unE citoyenNE s'intègre à la communauté, développe son identité tout en contribuant au développement de la collectivité (Schnapper, 2007, Milner, 2004). Certaines personnes sont plus vulnérables ou sont à risque d'exclusion concernant l'exercice plein et entier de leurs droits comme c'est souvent le cas pour les personnes en situation de pauvreté parce qu'elles se buttent à des obstacles ou à des mécanismes qui ont pour effet de leur dénier ces droits. Certains groupes, qui doivent surmonter des obstacles importants pour exercer pleinement leurs droits, sont conséquemment moins actifs politiquement que d'autres. Les personnes en situation de pauvreté, les personnes immigrantes, les membres de certaines communautés ethniques et culturelles et les personnes ayant un handicap figurent parmi les groupes les moins engagés politiquement en comparaison avec l'ensemble de la population (O'Neill, 2006). «La reconnaissance de la contribution citoyenne constitue, aux yeux du Comité consultatif, un moyen de reconnaître l'apport des personnes qui sont exclues du marché du travail. De fait l'aide à un

proche et l'engagement bénévole doivent être encouragés, reconnus et soutenus» (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté, 2011, p.4).²⁶

Le Québec s'est doté en 1975 d'une Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, ch. C-12. Contrairement à sa consœur canadienne, la charte québécoise contient certaines dispositions ayant trait aux droits économiques et sociaux. Par l'introduction de l'art. 52 de la Charte, ces droits jouissent malheureusement d'une protection limitée. Il est néanmoins utile de rappeler que les droits économiques, sociaux et culturels ont des fondements aussi riches que les droits civils et politiques.

Proclamée le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies) est le texte de base du droit international de la personne. À son art. 22, la DUDH a inscrit la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans une logique de solidarité sociale ayant pour objectifs d'affirmer la dignité de chacun et le besoin humain fondamental d'épanouissement :

22. Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

[Nous soulignons]

Plus particulièrement en ce qui concerne l'aide financière de dernier recours, l'art. 25(1) de la DUDH est à l'effet que :

25(1). Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

[Nous soulignons]

L'art. 25(1) de la DUDH ne trouve que partiellement écho à l'art. 45 de la Charte québécoise. En effet, alors qu'on retrouve dans les deux cas une préoccupation à l'égard d'un niveau de vie jugé minimal, la Charte ne fait référence qu'à des « mesures d'assistance financière et à des mesures sociales » de manière générale. Contrairement à sa version première de 1969, la législation actuelle dédiée aux personnes les plus démunies de notre société, soit la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, RLRQ, ch. A-13.1.1 (et son règlement d'application), n'élabore aucunement sur les dépenses censées être couvertes par les différentes prestations de base

²⁶Extrait de la demande PAFARC déposé, en 2012, avec le Service aux collectivités d'UQAM rédigé par Mireille Tremblay, Josée-Anne Riverin et Sylvia Bissonnette

prévues. Comment une personne est-elle supposée couvrir les frais reliés, entre autres, à son alimentation, habillement et logement – tels qu’exprimés à l’art. 25(1) de la DUDH – avec un montant de 623\$ par mois ?

Le projet de loi 70, qui a été débattu en commission parlementaire le 27 janvier dernier, constitue un autre exemple d’atteinte aux droits humains dans le cadre de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale. Le PL 70 prévoit l’établissement d’un programme nommé « objectif emploi », lequel constituera les nouveaux articles 83.1 à 83.10 de la Loi sur l’aide aux personnes et aux familles. Objectif emploi imposera à certains nouveaux demandeurs d’aide sociale (les personnes âgées entre 18 et 30 ans sont actuellement visées) l’obligation de participer à des mesures d’employabilité, lesquelles pourront forcer les participants à accepter « tout emploi convenable » (PL70, art. 28 – 83.4, 83.10) sous peine de sanctions pouvant aller jusqu’à une coupure de 50% de leur prestation de base. On comprend donc qu’une personne dans cette situation se retrouverait avec un montant de 311,50\$ par mois. De telles mesures contraignantes se sont non seulement révélées inefficaces par le passé, mais elles s’inscrivent également en faux de l’art. 6(1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 993 R.T.N.U. 3 (1966) qui prévoit que :

6(1). Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.

[Nous soulignons]

Finalement, il est intéressant de consulter la Recommandation no 202 sur les socles de protection sociale (2012) de l’Organisation internationale du Travail (OIT), dont le Canada est membre. On peut notamment y lire, à l’art. 4 de cette recommandation :

4. Les Membres devraient, en fonction de leur situation nationale, établir aussi vite que possible et maintenir leurs socles de protection sociale qui devraient comporter des garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l’accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l’échelle nationale.

[Nous soulignons]

Nous croyons qu’il existe d’autres solutions : 10 milliards de solution

À l’instar de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, nous pensons qu’un des moyens de lutter activement contre la pauvreté et l’exclusion sociale passe par une réforme de la fiscalité québécoise. L’idée centrale est que le financement des programmes sociaux doit s’effectuer à partir d’un impôt sur le revenu progressif et équitable. Dans le moment

présent, la solution qui semble être préconisée, par le gouvernement actuel, repose sur une augmentation des taxes à la consommation, mesure régressive s'il en est parce qu'affectant davantage les plus pauvres.

Une première série de mesures concerne la fiscalité des particuliers. Plusieurs exemples ont été identifiés par la Coalition, en tête desquels se trouve le rétablissement de plusieurs paliers d'imposition (11 au lieu de 5). En plus de diminuer l'impôt annuel d'une majorité de QuébécoisES, cette mesure aurait pour effet d'aller chercher de l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire dans les poches des riches qui, grâce au régime fiscal actuel beaucoup trop complaisant à leurs égards, ne paient pas leurs « justes parts ». Dans le même ordre d'idées, sont également mises de l'avant par la Coalition des propositions telles qu'abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital, abaisser le plafond des cotisations annuelles maximales aux REER ou réduire les crédits d'impôt pour dividendes. Encore une fois, l'objet de ces mesures est de limiter les échappatoires fiscales pour les personnes les plus nanties de notre société, lesquelles sont essentiellement les seules à pouvoir bénéficier des largesses du système (puisqu'elles ont bien entendu été créées à leur intention).

Une deuxième série de mesures proposées par la Coalition vise à rétablir un certain équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises. Alors que 100% des revenus de travail des individus est imposable, les entreprises bénéficient souvent de sauf-conduits qui leur permettent de payer peu ou même pas d'impôts. En plus de rehausser le taux d'imposition provincial des entreprises, il est proposé de rétablir la taxe sur le capital des entreprises, d'abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des entreprises, d'augmenter les redevances des entreprises qui exploitent les ressources naturelles du Québec ainsi que – et surtout – revoir les politiques de reports et de congés fiscaux.

Lorsqu'on prend le temps de tenir compte et d'analyser certaines alternatives en matière de fiscalité, on réalise qu'il s'agit d'une question essentiellement politique, car le Québec a effectivement les moyens de faire autrement.

Recommandations

Bonification du régime d'aide financière de dernier recours afin de hausser le revenu des personnes assistées sociales leur permettant de couvrir leurs besoins essentiels reconnus par le gouvernement en 1998, soit : l'alimentation, le logement, la communication, le transport, l'entretien ménager, les soins personnels, l'habillement, l'ameublement, le loisir

Recommandation-revenu

Revenu social universel garanti (RSUG)

Pour nous, afin d'assurer une meilleure redistribution de notre richesse collective ainsi que de garantir à touTEs citoyenNEs le respect de leurs droits et les ressources nécessaires pour être un citoyenNE responsable, libre de ses choix; la meilleure alternative est de leur fournir un revenu suffisant pour vivre dans la dignité. C'est seulement de cette manière qu'ils et qu'elles pourront exercer leur citoyenneté pleine et entière ainsi que se responsabiliser de leur propre vie, de celles des autres et de leur environnement, pouvoir se former et s'impliquer dans le développement de la communauté. L'instauration d'un Revenu social universel garanti (RSUG) permettrait la reconnaissance des différentes formes de contribution citoyenne.

Les principaux paramètres de cette alternative sont :

- Le RSUG garantit à toutes et à tous le droit à un revenu décent et cela dans le respect de la dignité des personnes de la naissance à la mort.
- Le RSUG se veut un moyen de lutter contre la pauvreté, les inégalités sociales/les facteurs qui intensifient la vulnérabilité sociale et d'assurer une meilleure répartition de la richesse.
- Le RSUG est un nouveau programme social qui viendrait remplacer toutes les mesures fiscales (Ex. Crédit personnel de base) et de transferts (Ex. Aide sociale) de soutien du revenu, y compris les allocations familiales. Le RSUG s'ajouterait aux programmes auxquels l'individu cotise (ex. : RRQ, RQAP, SAAQ, CSST, assurance-emploi)
- Le RSUG est établi sur une base individuelle et non sur une base familiale. L'ensemble des membres d'une même famille le recevra.
- Le RSUG assure la couverture des besoins essentiels (l'alimentation, le logement; l'entretien ménager; les soins personnels; les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport; les loisirs).
- Le RSUG est non saisissable.
- Le RSUG est géré par le ministère du Revenu
- Tous les revenus gagnés au-delà du RSUG seraient imposés selon une table d'imposition à taux progressif garantissant que chaque personne contribue selon ses moyens.

Ce revenu doit s'accompagner de services publics universels et gratuits pour améliorer l'ensemble des conditions de vie des citoyenNEs du Québec. Les politiques gouvernementales comprennent déjà des mesures qui ont un impact sur la pauvreté, sans être conçues à cet effet (ex. notre système de santé, le système judiciaire et les politiques touchant les enfants, l'éducation, le marché du travail et la fiscalité). Ces mesures préviennent la pauvreté ou atténuent ses contrecoups. Toutefois, une pauvreté persistante exerce sur tous ces programmes une pression qui engendre des coûts supplémentaires²⁷. Il est donc important d'avoir accès à un revenu suffisant et à de services publics gratuits, car si une personne a un revenu suffisant, mais qu'elle doit payer l'ensemble des services (santé, médicaments, éducation...), elle reste en situation de pauvreté. L'inverse est aussi vrai. Si une personne a accès à tous les services gratuitement, mais n'a pas un revenu suffisant pour couvrir ses besoins essentiels, elle reste dans la pauvreté. Voilà pourquoi un revenu citoyen doit être accompagné de services publics universels et gratuits dont :

²⁷LE SENS DES SOUS POUR RÉSOUDRE LA PAUVRETÉ, rapport du CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

- Les soins de santé physique et psychologique : comprenant l'accès aux soins (médecins, psychiatre, nutritionniste, dermatologue, physiothérapeute, ergothérapeute, diététiste, dermatologue...), aux examens (prise de sang, résonance magnétique...) et aux traitements (médicaments, suivi psychologique...) gratuitement
- Dans une perspective de santé globale, l'accès aux soins dentaires, aux examens de la vue et aux lunettes devrait également être universel
- Gratuité scolaire du primaire au postsecondaire
- L'aide juridique doit être universelle et accessible au plus de gens possible.

Pour les personnes qui seraient portées à croire que le fait d'augmenter les revenus des personnes assistées sociales pourrait avoir un impact négatif sur « l'incitation au travail », nous tenons à les inviter à prendre connaissance d'une note socio-économique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économique, intitulée «Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses?» qui nous apprend que contrairement au mythe fort répandu, l'augmentation des prestations d'aide sociale favoriserait le retour au travail et ferait en sorte de diminuer considérablement, à moyen terme, le coût des dépenses pour l'aide financière de dernier recours. De plus, notre proposition est à l'effet d'adopter des mesures permettant d'améliorer les revenus de l'ensemble des personnes vivant dans la pauvreté, incluant les travailleurs et travailleuses à faible revenu.

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) est également d'avis que lutter contre la pauvreté fait partie de la solution aux problèmes d'équilibre budgétaire et peut aider à limiter la croissance de certains coûts, dont ceux de la santé et à réaliser des centaines de millions d'économies. Le CCLP ajoute que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une composante très efficace d'une stratégie de relance économique puisque le fait d'améliorer le revenu des personnes qui utilisent cet argent, essentiellement pour satisfaire leurs besoins de base, constitue un excellent moteur de l'activité économique.

Une telle mesure n'est pas une utopie, l'Alaska et Singapour la déjà mis en place et plusieurs pays européens y réfléchissent, dont la Finlande. Le gouvernement finlandais de centre-droit veut instaurer un revenu universel pour touTEs. Il pourrait le déposer d'ici novembre 2016. Les Finlandais recevront bientôt 800 euros par mois quel que soit le revenu mensuel. Ce revenu remplacerait l'ensemble des aides sociales (pension de retraite, indemnités de chômage, etc.). Les objectifs sont : lutter contre la pauvreté, encourager les chômeurEs à prendre un travail à temps partiel, simplifier le système de prestations sociales. En Finlande 10% de la population active est au chômage. Le gouvernement finlandais va d'abord tester le principe de cette allocation universelle sur une population réduite. De plus, une initiative citoyenne européenne (ICE) en faveur du revenu de base a été lancée en janvier 2013 conjointement avec les réseaux militants et associatifs de 21 pays européens. **Le revenu de base : un nouveau droit humain**²⁸. Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous

²⁸ <http://revenudebase.info/initiative-citoyenne-europeenne>

ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement”.

Nous demandons au gouvernement de prendre le temps d’analyser la faisabilité de cette alternative, car, pour nous, elle est essentielle pour réduire la pauvreté et diminuer le fossé entre les riches et les pauvres et, assurer les ressources minimales pour remplir sa responsabilité citoyenne. Ne serait-ce pas une véritable stratégie de relance économique?

Recommandations-travailleurEs faible revenu

Un Salaire minimum permettant de sortir de la pauvreté ainsi que l’amélioration des protections pour les travailleurs à faible revenu

Notre collectif recommande :

1. D'augmenter le salaire minimum. Selon une étude récente de l’Institut de recherche et d’information socio-économique, le salaire minimum devrait se situer autour de 15 \$ l’heure²⁹. L'indexation annuelle au coût de la vie de ce revenu doit être également envisager, afin que les travailleurEs à faible revenu ne perde pas leur pouvoir d'achat.
2. Afin de garantir à touTEs les travailleurEs à faible revenu l'accès à des services de santé (des médicaments, des services dentaires et optométries), leur accorder le carnet de réclamation alloué aux personnes assistées sociales. Bonifier la couverture octroyée à ces personnes serait également un bon moyen d'assurer le maintien de leur condition de vie ainsi que l'accès au droit à la santé.

Soutien aux organismes communautaires

Pour une véritable pratique démocratique il faut soutenir des partenaires qui soutiennent l’exercice de la citoyenneté. Notre collectif recommande de maintenir et accroître le financement à la mission des organismes communautaires, surtout des organismes de défense collective des droits

²⁹http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS_LivingWage10web.pdf consulté le 27 janvier 2016

BIBLIOGRPHIE

Film-essai : « **Le revenu de base, une impulsion culturelle** » :Le premier film ayant pour thème un concept d'avenir qui nous concerne tous: le revenu de base inconditionnel pour tous. Le film prend le contre-pied d'idées bien arrêtées, amène à réfléchir et surprend là où l'on n'aime pas trop regarder <http://www.youtube.com/watch?v=-cwgVDcm-Z0>

Extrait du rapport du conseil national du bien-être social : « **Le sens des sous pour résoudre la pauvreté** » : http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf

Note socio de l'IRIS, octobre 2012 : « **Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuse?** » : <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications>

Brochure de l'IRIS, avril 2013 : « **Revenu minimum garanti : trois études de cas** » : <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications>

Vidéo d'une conférence donné par la chercheure *Conférence IRIS : Revenu minimum garanti* : <https://www.youtube.com/watch?v=w5oDAXQxhG8>

Article journaux : **Économiser des milliards en s'attaquant aux sources de la pauvreté** : http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2011/09/28/002-economiser_milliards-en_sattaquant-sources_pauvrete.shtml

Capsules vidéo : « **AU-DELÀ DU PRÉJUGÉ : trajectoire de vie, pauvreté et santé...** » : Tout lien entre les histoires que vous allez voir et entendre et la réalité n'est pas le fruit du hasard. Ces histoires ont été inspirées des témoignages de quarante personnes rencontrées en entrevue, sans logement ou «mal logées», parfois avec des problèmes de santé mentale, vivant avec les barèmes de l'aide sociale. Une petite équipe de personnes qui connaissent ces expériences de vie ont tenu à se prêter au jeu de l'interprétation de capsules filmées adaptées à partir de vignettes théâtrales qui avaient été présentées et discutées à travers 8 régions du Québec en 2009 et 2010. Leur intention est de témoigner, à leur façon, afin de permettre au plus grand nombre de personnes de se sensibiliser à ce que cela signifie de chercher à vivre... <http://www.cremis.ca/publications-et-outils/toutes-les-publications/documents-video/au-dela-du-prejuge-trajectoires-de-vie-pauvrete-et-sante>

Rouillard, J.-F. et Rouillard, J. (2015). Salaires et productivité du travail au Canada depuis le début de 20e siècle : les travailleurs bénéficient-ils de la croissance économique? *Relations industrielles*, 70(2), 353-380

Intervention Dr Réjean Thomas, 26 janvier 2016, Plus on est de fous, plus on lit...; Thomas, Hélène, Esquisses, Recueil Alexandries 13/25, janvier 2008

Il faut investir dans la réduction des inégalités, Texte collectif à l'initiative de l'Institut du Nouveau Monde signé par 25 économistes, <http://inm.qc.ca/blog/lettre-ouverte/>

Liste des diagnostics évidents : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.03.04.01.html>

Rapport de l'état des droits: <http://liquesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf>
<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3813.html>

Quand le travail m'empêche plus d'être pauvres

CRÉ de Montréal 2006

Sans emploi peut-on vivre?, Michel Beaudin et Guy Paiement Fides 1994

Projet solidarité jeunesse, Martin, Céline Bellot et Jean Panet Paymond, PUQ 2006

Austérité imposée : droits sociaux menacés!, LDL et RODCD 2015

http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Cout_pauvrete.pdf

McAll, C. et al. , (2011) , Au-delà des étiquettes : trajectoire de vie, pauvreté et santé

<http://revenudebase.info/initiative-citoyenne-europeenne>

Jill RUBERY, Austerity, the public sector and the threat to gender equality, European Work and Employment Research Centre, Manchester Business School, 30 p., www.esri.ie/__uuid/24b4bb41-45c2-44a1-90c4-2c11606529a8/444_Gearypresentation2014.pdf

http://www.cjf.qc.ca/fr/rerelations/impr_article.php?ida=3218

<http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-de-la-sante/20150429-linsecurite-a-lecole-et-la-pauvrete-sont-associees-a-lobesite-juvenile.html>

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/373432/la-pauvrete-laisse-des-marques>